



Avenant du bail et augmentation de loyer

Par **Thierry30**, le **23/04/2010** à **19:33**

Bonjour,rnrnJe vais prochainement faire apparaitre le nom de ma compagne sur le contrat de bail. J'ai donc plusieurs questions à vous poser :rnrn- Les 150€ réclamés sont ils légal ?? obligatoire ??rnrn- L'avenant peut il entrainer une éventuelle révision de loyer à la hausse (je ne parle pas de l'augmentation annuelle habituelle)rnrnrnrnJe vous remercie par avance de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **23/04/2010** à **19:48**

[fluo]ADIL DU GARD[/fluo]rn7, rue Nationale 30000 NîmesrnTél. 04 66 21 22 23rnrnBonsoir, 150 euros pour rédiger un avenant au bail initial c'est exagéré quand meme.rnrnQuant à une éventuelle augmentation de loyer, il faut que le bail le prévoit, prenez contact avec l'Association ADIL à Nîmes, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous renseigneront avec plus de précisions, cordialement.